

l'accord; et il ne prévoit la promulgation de la loi qu'une fois que le gouvernement sera convaincu que les principaux partenaires commerciaux du Canada ont adopté une loi de mise en oeuvre.

Selon des estimations prudentes du ministère des Finances, l'Accord rapportera annuellement au moins 3 milliards de dollars au Canada lorsqu'il aura été entièrement mis en oeuvre.

«Cela ne représente toutefois qu'une fraction des gains qui seront presque certainement réalisés, car de nombreux autres ne peuvent être quantifiés avec précision. En ouvrant et en stabilisant davantage l'environnement commercial international, l'OMC ouvre la porte aux différents secteurs de l'économie canadienne, créant ainsi emplois et prospérité dans chaque région du pays, a dit M. MacLaren. Les exportations, moteur de la récente reprise économique au Canada, sont essentielles à la réalisation du programme d'emploi et de croissance du Canada.»

Pour en savoir davantage sur l'accord et ses répercussions sur le Canada, prière de communiquer avec l'InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à Ottawa, au (613) 944-4000 ou au 1-800-267-8376.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874